

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 3 )

La pension consistait à trois sacs de bleds dix sacs d'avoine Dix sept francs d'argent cinq à six cordes de bois au four qui est éloigné de chez nous d'une bonne demi lieue. Ici le régime n'est pas le même et nous n'avons rien pour boire que de l'eau. C'est ce qui est dit et devant être donné par l'ancien gouvernement

J'ai le D<sup>r</sup> Instituteur de dire qu'il a toujours reçu annuellement outre la pension ci-dessus quinze francs de bled provenant d'une qualification distribuée par le Directeur du Séminaire de Fribourg. Depuis il a encore reçu annuellement trois francs de bled provenant d'un legs particulier du village à fait en faveur de l'instituteur.

Il n'y a pas autres choses que ce qui est dit ci-dessus.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Briolly Orullar*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse et Agence de Briolly Orullar d'Appus*

d. District *D'Eballeus*

e. Canton *du Lemau*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *toutes dans le droit.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Briolly Orullar*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Dix Septo présentement en ayant eu jusqu'à Vingt Sing*

18/10

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

- a. Leurs noms. *Bélens. Boussens. Brétigny; St. Barthelémy. Apens. et Lagnière demi lieu. Julus. Oulens. Goumoins. Chesot. Moreus. Malapah. et Echallens une lieue.*
- b. Leurs distances réciproques.

I I.

## I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *A Lire, Ecire, L'arithmétique, L'orthographe, la Religion et le chant.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année, excepté un moi aux moissons.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *aucun proprement dit, que ceux pour enseigner la Religion.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *ponctuellement autant que possible.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *toute l'année deux heures le matin et autant l'après midi.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *en deux places selon leurs savoirs.*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? *le curé d'Attens conjointement avec la Confrérie catholique & de quelle manière? Du Village.*
- b. D'où est-il? *de Biolley Ornyllar.*
- c. Son nom *Jean François Joseph Despont.*

( 3 )

- d. Son âge. *quarante ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *points.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis six ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Dix huit ans Domestique en France et le reste du tems laboureur au village.*
- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Agent. et labourant son petit domaine.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles. *toute l'année. 9. garçons. 8 Filles.*
- b. En été, }

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *points.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *point.*
- b. Quelle en est la valeur? *nul.*
- c. Source des revenus. *aucun.*
- d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *non.*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paye rien.*
- 15°. Bâtiment de l'école. *aucun.*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Le régent est obligé de ce loger comme bon lui semble, on que on ne lui donne rien pour cela.*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Le régent est obligé de ce loger comme bon lui semble, on que on ne lui donne rien pour cela.*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, *le regent.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *3 Sac de Miel, un sac de Froment 2 Sac d'Arvine et 12 Livre Suisse le tout payé au chateau de Challes par le ci devant gouvernement et une toise et demie de bois dans les furats du ci devant évêché*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *l'ancien gouvernement.*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *0*
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *0*
  - c. Fondations? *point*
  - d. Caisses communales? *rien*
  - e. Biens fe? *rien*
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *rien*
  - g. De biens-fonds? *rien*
  - b. Ou d'autres capitaux quelconques? *rien*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation

*S'il y avoit un logement dans chaque village pour les régents, on pourroit plus facilement se procurer de bon instituteurs, qui se présenteroit lors qu'il en manque, qui viendroit du dehors, n'ayant point de maison, ils se verroit obligé de s'en procurer chèrement, et souvent de très incommode, Sujet à déminagé au gré du propriétaire, ce qui fait qu'on est obligé de se contenter des Sujets bons ou mauvais qui se trouve dans le village;*

*pour la partie Catholique de l'école*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
  - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
  - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
  - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?
  - d. District
  - e. Canton

*Panthierax*

*C'est un Village*

*C'est une Commune*

*Annexe de Gumoens la Ville, agence de Panthierax*

*D'Challens*

*Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

*Chat de Vau 3 Maisons éloignées de 25 Minutes, Petit Buron une Maison une 5 Minutes plus éloigné*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

*Panthierax Village Chat de Vau Ramaux Petit Buron Maison Boile*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Il n'y en a point qui soient éloignés que les Ramaux à dessus Spécifiés*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Panthierax 56 les Ramaux n'en envoient point aprésent, ils ne les envoient pour l'ordinaire qu'à l'âge de 13 à 14 ans*

*212 N° 11*